

**Intitulé de l'action : Gestion de la crise à court terme sur le territoire (locaux adaptés, compétences pluridisciplinaires, moyens humains adaptés, plateau technique performant, partenariat Gériatrie-Psychiatrie-Neurologie, composante du projet médical)**

*Coordonnateur de l'action (personne ou institution) :*

Dr Playe - CHU Lille

Pr Dodin - GHICL

<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Absence d'outil adéquat et de modalités d'accueil adaptées pour la gestion de la crise aigüe psychogériatrique. <i>Crise aigüe : Survenue aigüe d'un trouble avec un risque auto ou hétéro agressif, une agitation, ... dont l'étiologie peut être indéterminée mais relevant possiblement des champs de la gériatrie, de la neurologie et/ou de la psychiatrie ; sans pour autant être attribuable à une seule de ces spécialités.</i></p> <p>Réticence , appréhension des services relevant de ces disciplines à l'accueil des personnes en situation de crise (UCC, services de psychiatrie, neurologie, gériatrie, médecine, ...)</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>Proposer une structure d'accueil adaptée, sécurisée et apaisante. Proposer une prise en charge permettant la gestion de la crise et l'analyse pluridisciplinaire de la situation, en mobilisant les compétences médicales des trois disciplines. Permettre une orientation éclairée à l'issue de l'évènement aigü vers une structure d'aval adaptée.</p>
<b>Détails de l'action</b>	<p>Elaboration d'un cahier des charges étayant les besoins matériels, humains et environnementaux Identification des structures en mesure de pouvoir porter le projet sur le territoire Concertation avec l'ARS Mobilisation des partenaires via un groupe de travail sur les moyens à déployer Concertation avec l'ARS</p>
<b>Identification des partenaires</b>	GHICL CHU EPSM ARS
<b>Modalités de réalisation</b>	<p>Définition de la filière d'orientation en amont et en aval (partenaires du domicile, services hospitaliers, filière psychogériatrique du CHU) Conventions de partenariat réciproque décrivant les articulations Définition d'un espace dédié avec les conditions d'accueil adaptées : sécurisation des locaux, moyens humains suffisant avec personnels formés, à proximité d'un plateau technique performant assurant la sécurité des patients Possibilité d'une permanence des soins sur le plan somatique et psychiatrique et d'accès au lit du patient de la triple compétence dans des délais rapides</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Elaboration d'un cahier des charges étayant les besoins matériels humains et environnementaux : octobre 2019 Concertation avec l'ARS pour validation du cahier des charges : décembre 2019 Identification des structures en mesure de pouvoir porter le projet sur le territoire Mobilisation des partenaires via un groupe de travail sur les moyens à déployer Concertation avec l'ARS pour le suivi à la mise en oeuvre</p>
<b>Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action</b>	<p>Suivi d'activité médico-économique : DMS,...</p> <p>Données épidémiologiques de la population accueillie</p> <p>Suivi des conventions partenariales</p>
<b>Points de vigilance et bonnes pratiques à promouvoir</b>	<p>Connaissance de la ressource par les partenaires</p> <p>Fluidité de la filière</p> <p>Formation des professionnels concernés</p> <p>Promotion du cahier des charges par l'ARS</p>